

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine

1231-CPR-1090-1-2400-A-325

Conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction:

Produit de construction **Éléments structuraux des structures en aluminium jusqu'à et incluant classe de ejecución EXC 1 selon la norme de produit EN 1090-3:2008**

Procédés de soudage utilisés n.a.
Matériaux de construction utilisés EN AW-6063 T6
Responsable de la soudure n.a.
Méthodes de marquage CE 2 et 3a

Placé sur le marché sous le nom ou la marque de
Gumax B.V.
Rooijakkersstraat 8
5652 BB Eindhoven
Pays-Bas

Et fabriqué dans les unités de production
Gumax B.V.
Rooijakkersstraat 8
5652 BB Eindhoven
Pays-Bas

Conformité Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 1090-1:2009 + A1:2011

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine est jugé conforme aux prescriptions applicables.

Période de validation Ce certificat fut délivré pour la première fois le 21-11-2014 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme notifié de certification des produits.

Dernier numéro 06-01-2017 (rev 2, première édition, original en langue néerlandaise)



Directeur Général
E.W.A.C. Franken